

De l'état national unitaire à l'état en tant que communauté de droit¹

Kai Ehlers

De l'état national unitaire à l'état comme une communauté de droit — qu'est-ce cela peut vouloir dire ? Telle fut la teneur du questionnement d'une table ronde du « (*Forum integrierte Gesellschaft — Forum Société intégrée*) ». Des réflexions avaient précédé concernant une critique de « l'état national unitaire », et plus tard sur l'interrogation : « Capital sans capitalisme ? ». Ce qu'on a à l'esprit ici c'est la déconcentration ou la décentralisation de l'état nation en trois composantes autonomes mais en interactions réciproques économiques, culturelles et juridiques. Le débat commença sur la question centrale quant à savoir ce que signifierait cette restriction de l'état aux tâches juridiques et plus exactement que dût-on se représenter sous l'appellation d'un « état en tant que communauté juridique [ou de droit, *ndt*] », qui laisserait derrière lui le monopole économique d'état inhérent à l'état national unitaire. Le début consista en une critique portant sur le positionnement du thème, car la représentation d'un « état en tant que communauté de droit » serait une fiction, expliqua un nouveau-venu aux débats. Vous êtes en face de la réalité de l'état de pouvoir avec lequel la dominance du capital est imposée. Or cette réalité ne peut être surmontée que par une lutte des classes.

À cette constatation catégorique, s'ensuivit et l'interrogation se souleva : Et où donc en resté-je ? Comment obtiens-je la possibilité d'autodétermination ? Comment deviens-je le souverain de mes décisions de vie ? Comment en viens-je donc à un système juridique qui ne sert pas le pouvoir, mais la vie ? Comment le droit est-il introduit « d'en haut » ou bien développé « d'en bas » ?

Avec cette entrée en matière, le signal de départ fut donné d'un processus de recherche qui activa le développement d'impétueux méandres entre auto-procuration du pouvoir de l'individu et monopole de pouvoir étatique, entre naissance du droit et son utilisation, entre abus de pouvoir, ou selon le cas, recours au pouvoir de l'extérieur et droit à la résistance contre ce même pouvoir abusif. Or, montrer comment s'y prendre d'avance sur un terrain libéré pour aborder ce processus de recherche ne pouvait qu'être difficile car, par surcroît il fallait se démener pour sortir des questions de politiques quotidiennes en traversant les taillis historiquement épais du fascisme et du stalinisme.

Ce qui suivit fut un vrai parcours au travers des problèmes historiques et actuels et tendances de formation de communautés et d'états qui dans ses entortillements et voltes-faces entre auto-détermination et détermination étrangère, état de droit et état de pouvoir, socialisme et fascisme, exigence d'une bonté de cœur universelle et solidarité de classe spécialisée, ne pénétrait, ni ne percevait pas encore pour déboucher au grand jour d'une clarté explicative, quand à savoir ce qu'on pût se représenter sous le vocable d'état à l'instar une communauté de droit et pour savoir surtout comment sortir des conditions données par le monopole d'état déjà bien en place.

C'est seulement avec la distinction entre droit pénal et droit civil, le reste du droit et de la justice et finalement avec la connaissance que le mot « droit » est dérivé des mots « juste » et « direction », que le dialogue se rapprocha de ce que pourrait être une communauté de droit, au point central de laquelle ne se trouve plus la loi pénale [celle qui punit l'enfant-citoyen qui n'est pas « sage » ! *Ndt*], mais la régulation de la vie quotidienne, ou pour le moins l'effort de déplacer la relation de peine et du droit au profit d'une régulation [celle qui régule, dans le respect de la liberté des uns et des autres citoyens adultes ! *Ndt*] qui sert la vie de la communauté de vie dans son ensemble.

Ce déplacement n'est naturellement pas seulement une affaire structurelle et organisationnelle, mais plutôt une question de conscience, d'attitude, justement, quant à la direction dans laquelle une communauté, et par la suite, une société, veut ou peut aller l'une avec l'autre. Cela commence par une aide réciproque dans les communautés de base du quotidien de la vie et dans les communes et cela

¹ Dans cette contribution, il s'agit un texte concentré par l'auteur d'un compte rendu tiré du *Forum Société intégrée*. Ce forum est un cercle ouvert aux discussions, dont le siège est à Hambourg qui a pour but de faire débattre et échanger ensemble des êtres humains critiques, issus de divers domaines de la société et ayant des conceptions du monde différentes. Les réunions ont lieu de manière irrégulière depuis 2010 dans une atmosphère amicale et détendue. Les sujets en furent la crise de l'état unitaire, l'actualité de la *Dreigliederung* sociale et la question de savoir si le capital peut exister sans le capitalisme.

mène jusqu'à la réglementation de questions concernant l'ensemble de l'organisme social et ses relations économiques et spirituelles-culturelles au-delà de ses frontières.

La communauté de droit définit, maintient et protège le contexte de vie d'un groupe limité d'êtres humains, sans les mêler dans les intérêts économiques et spirituels, pour autant qu'il ne s'agit pas de questions de droits d'administration ou de société civile de l'égalité des intérêts entre personnes et institutions qui ne peuvent pas décider du cheminement vers l'autogestion.

Tendanciellement il s'agit d'élargir l'espace des réglementations civiles si largement vis-à-vis du droit pénal que la pratique juridique peut approcher l'idéal de l'équité.

L'ébauche ainsi esquissée d'une communauté de droit, c'est ce que le regard dans la réalité de vie révèle — quelles que soient l'époque et la société — que ce n'est pas une constitution qui pût être simplement décrétée, par qui que ce soit et donc par la violence — ce qui inverserait sa nature en son contraire. En tant qu'expression d'un processus vivant, elle ne peut que prendre naissance, comme résultat d'une confrontation quotidienne et permanente entre « haut » et « bas », entre des intérêts individuels et communautaires.

L'histoire de telles confrontations, par surcroît là où elle dégénéra ou dégénèrent encore aujourd'hui d'un paisible équilibre d'intérêts divers, en révoltes, révolutions et dans des éliminations violentes de structures opprimantes, est sans doute bien à décrire comme l'histoire et le présent d'une lutte des classes, si l'on comprend sous le terme des luttes de classes les diverses formes de revendications des couches dépendantes et opprimées de la population contre leurs exploiters et oppresseurs. L'histoire est de cette façon incontestablement un champ d'expérimentation pour les tentatives répétées de développer des formes de vie ensemble dignement humaines, jusqu'à présent en définitive sous le terme de socialisme. Le critérium pour la réussite ou l'échec des expérimentations ne peut être bien entendu aussi incontestablement que l'acquêt en liberté pour chaque être humain individuel dans la communauté choisie par lui. À cette échelle de mesure, les révolutions du 20^{ème} siècles se laissent aussi mesurer et comme cela va de soi, toutes les amorces de développement orientées sur le futur.

Beaucoup de choses doivent rester non-dites de celles que la rencontre a produites au sujet de ces questions. Pour conclure qu'il soit renvoyé ici à la citation de Johann Wolfgang von Goethe qui resta imprimée sur la table ronde à la fin de la rencontre. « Quel gouvernement serait le meilleur ? » lui demanda-t-on un jour et il répondit : « Celui qui nous enseigne à nous régir nous-mêmes ». On voudrait dire : exactement ! C'est plus valable que jamais auparavant. Il est vrai qu'à un autre endroit, Goethe expliqua aussi : « Si une société se donne le droit de disposer de la peine de mort, alors naît immédiatement l'action de se faire justice soi-même, la *vendetta* frappe à la porte ».²

Plus évidente peut à peine encore apparaître la contradiction qu'il vaut de résoudre. Cela étant il est clair que Goethe, aujourd'hui, ne recommanderait pas la peine de mort, mais approuverait des mesures de l'état de droit, mais dans le grand écart entre la punition et de l'action heureuse, qui s'exprime de ces mots, nous nous trouvons jusqu'à aujourd'hui — et nous continuerons à nous y trouver aussi longtemps qu'il y aura des êtres humains avec divers intérêts et caractères. Mais avec Goethe nous pouvons par conséquent prendre fait et cause pour que la balance penche en faveur de l'action heureuse.

La manière dont l'état de droit peut se développer en direction d'une communauté de droits qui se comprend comme rendant service, ceci doit être l'objet des réflexions d'ultérieurs forums dialogiques.

² Citation extraite de Goethe : *Freiheit und Staat bei Goethe* : [Liberté et état chez Goethe] : **Der literarische Zaunkönig**, n° 1/2016.

Penser la démocratie — servir la paix³
Kai Ehlers

On va esquisser ici les grandes lignes d'un dialogue du *Forum Société intégrée*. Pour le récapituler brièvement et en venir au cœur : démocratie et paix sont « à proprement parler » inséparables. Elles reposent toutes deux sur la confiance que les êtres humains, dans les bons moments, développent les uns à l'égard des autres et aussi dans les temps difficiles, où ils peuvent se tenir solidairement les uns les autres. Mais de fait cette alliance se voit remise en question de plus en plus, par la bureaucratisation qui se produit actuellement vers l'intérieur des structures démocratiques et la transformation des « valeurs démocratiques » en arme politique à l'encontre de soi-disant ou réelles menaces de l'extérieur. Cela ne vaut pas systématiquement dans une même mesure pour tous les états et au même tempo mais une tendance générale se dessine dans la situation du retournement global d'aujourd'hui.

Qu'est-ce qui est à faire ? Défendre la démocratie ? Oui, sans doute. Mais qu'est-ce qui doit être défendu ? L'ordre des valeurs occidentales ? La division des pouvoirs ? Le parlementarisme ? Le droit de propriété ? Les mêmes chances pour tous ? La liberté de la presse ? Le droit de cogestion ? La participation ?

Ou bien s'agit-il de plus ? D'autodétermination ? D'omnipotence de soi ? Où bien principalement d'une société libre de toute dominance ?

Dans le tour de table de notre forum, il y eut autant de premières approches en réponses à ce thème qu'il y avait de participants au dialogue, en cela un reflet de la multitude des représentations qui existent aujourd'hui sur ce sujet dans notre société. Les mots vedettes s'étendent depuis plus de démocratie jusqu'à la caractérisation sarcastique de l'actuelle démocratie électorale comme « l'attitude du bénéficiaire (*Nutzmenschhaltung*) » qui est à récuser.

L'unité exista une fois tout d'abord uniquement dans la disposition à mettre en relation ces différentes représentations ouvertement sans préjugés les unes avec les autres, pour en filtrer ce en quoi pût consister l'essence d'une culture démocratique si l'on ne veut pas en rester aux concepts et débats structurellement creux. Au centre surgit dès lors le mot « relation ».

En effet, il s'agit de régulation de relations des êtres humains entre eux, à commencer par la relation Je et Toi, se poursuivant par celle du Je, Toi et Nous, dans la famille, la communauté, la commune, la région et finalement dans les unités supra-régionales. La base de toute relation utile c'est la confiance qui résulte de l'expérience d'authenticité réciproque et qui ne peut résulter que de cette expérience. C'est la forme archétype de démocratie — se parler l'un à l'autre, s'écouter l'un l'autre, s'aider l'un l'autre, concrétisée dans un contrat que ce soit une poignée de mains ou plus tard sous une forme écrite.

Ici peut encore valoir un coup d'œil sur des sociétés où la poignée de mains vaut encore plus qu'un contrat — par exemple celle russe qui vit encore dans la tradition, malgré le capitalisme et l'acceptation des normes occidentales imprégnées de démocratie parlementaire — car c'est foncièrement instructif pour mieux comprendre une telle société de relation directe, à la différence d'une société contractuelle, par exemple, celle allemande. Même la Confédération helvétique qui sous ce point mérite une étude bien plus précise cela va de soi. Dans la société de relation, la personne se trouve au centre, alors que dans une société contractuelle c'est le droit écrit. La forme directe, reposant sur une relation immédiate des êtres humains entre eux se heurte rapidement à des limites, cela va de soi. Là où son élargissement sur des contextes de vie plus grands n'est plus possible, des êtres humains sont utilisés comme des porteurs de la volonté d'unités plus petites dans les plus grands ensembles et pour ramener les impulsions en retour dans les plus petites, dans les unités de base. Ici prend naissance une responsabilité. Ici naît la question politique ; comment le représentant peut-il être relié à la base dont il provient et pour qui, il est censé intervenir de sorte que, d'une part, il réprime son éventuel bon plaisir, et d'autre part, ses initiatives n'en sont pas paralysées ?

L'histoire a rapporté pour cela les réponses les plus variées — depuis la *polis* grecque, la réunion des hommes libres, par la double possession des consuls romains, l'exigence d'organes de représentation

³ Le texte se fonde sur un compte rendu d'un dialogue du « *Forum Société intégrée* » du 14 avril 2014.

méritocratiques, et donc la représentation selon « le mérite », jusqu'à aujourd'hui le système de démocratie parlementaire existant dans les états « développés ». Dont les acteurs, qui ne veulent en être que moralement responsables, se sont tellement éloignés entre temps de la base qu'ils représentent, qu'une relation directe et un contrôle direct par les êtres humains au nom desquels ils sont censés s'exprimer et voter, n'est même plus possible. Le passage par *Internet* et les médias sociaux ne peut rien y changer, car il agrandit encore plus la distanciation entre l'événementiel quotidien et son reflet dénaturé sur la scène du Parlement. Cette bureaucratisation de l'organe de représentation en appelle catégoriquement aux mandats qui sont immédiatement obligeants vis-à-vis de la base.

Quel est ce mandat d'obligation ? Pour le dire clairement — avec ce mandat obligeant, il s'agit tout aussi peu, d'un part, d'un mandat « impératif » comme d'autre part, d'une libre décision de conscience morale inscrite dans la Constitution de nos députés actuels. Un mandat « impératif », tout comme une « libre décision de conscience morale » interrompent tous deux le flot de confiance entre la base et les plans et niveaux politiques menant plus haut. Ce qui est utilisé c'est un accouplement réactif immédiat des activités des représentants avec la base, par laquelle ils sont mandatés — des activités par lesquelles la base reste impliquée dans le processus d'une décision résolutoire une fois « topée-là ». Si, à présent, le représentant en question, envoyé pour faire pénétrer ce qui tient au cœur de son groupe ou de sa communauté à des niveaux supérieurs et que cela ne pénètre pas ; alors nous devons pouvoir le renvoyer à sa base, pour de nouveau y tenir conseil délibératoire avec elle. Peut-il continuer opiniâtrement à être contre avec ce qui y est décidé par cette base, alors celle-ci doit être capable de le renvoyer définitivement par une libre décision de sa part.

Ce genre de mandat d'obligation de communication relie la prise de responsabilité d'une obligation au nom de la base avec la liberté de conscience morale de décision de manière que le ou la représentant(e) soit fondamentalement libre de se décider pour l'affaire dont la communauté de base l'a chargée — une fois qu'elle ou lui s'est déclaré(e) prêt(e) à présenter l'initiative de sa base, une fois, deux fois et même de la réitérer plusieurs fois si nécessaire, à chaque fois dans le processus d'accouplement réactif immédiat, il ou elle s'étant résolu(e) volontairement à chaque fois à continuer ou pas de le faire. Un tel processus évite le « ou bien... ou bien... » du mandat impératif et une libre résolution de conscience morale, une fois qu'un représentant élu peut et doit se décider de nouveau à être prêt à continuer de représenter l'affaire dans l'esprit du collectif qui le mandate, ou bien dans un autre cas, à abandonner la place à quelqu'un d'autre pour ce faire.

Un telle manière de pratique mandataire et cela doit naturellement être clairement exprimée ici, serait la fin du politicien professionnel, comme on le comprend parfaitement, que nous connaissons bien aujourd'hui. Elle se fonde sur un subsidiarité conséquente dans laquelle toutes les décisions qui peuvent être prises à la base sociale, sont bel et bien prises aussi par cette base.

Mais cela va de soi que le mandat d'obligation n'est pas un remède miracle, par lequel le système actuel de bureaucratie des partis pût être transformé du jour au lendemain dans une représentation populaire qui traite ses clients dans la confiance de sa base. Pour atteindre ceci, il faut de très nombreux changements en profondeur, avant tout par le remplacement du principe de majorité dominant au moyeu d'une procédure progressive de consensus dans laquelle les niveaux inférieurs sont reliés par un accouplement réactif.

Et ces corrections et d'autres analogues doivent bien entendu, si elles ne sont pas censées rester infructueuses, surmonter la conscience régnant actuellement que l'état national unitaire — qui monopolise tous les domaines — serait quasiment la seule forme d'organisation sociale donnée « de nature », vis-à-vis de laquelle il n'existerait aucune autre alternative. L'alternative devient cependant visible dans la différenciation et la décentralisation, la démilitarisation de ce monopole et la libération générale des forces de l'autogestion pour tous les domaines de la société pendant que l'état se voit réduit à la garantie de l'ordre juridique. Ici repose l'avenir d'une éventuelle démocratisation qui pourrait permettre un développement dans la paix.

Libre vie de l'esprit : qu'est-ce donc que cela ?⁴

Qu'est-ce donc que la vie de l'esprit ? Avec cette interrogation nous entrâmes dans la discussion la plus difficile de notre table ronde. On pourrait parler ici d'une recherche de traces dans des pays dont on ne voit plus rien du tout. En effet, nous ne sommes pas les premiers à nous faire des idées sur la question. Et ne sont pas rares ceux chez qui le concept d'une vie de l'esprit déclenche par surcroît encore un « libre » scepticisme résigné, l'incompréhension et même un réflexe de défense contre une floraison de rhétorique idéologique. Par trop usés et même mésusés apparaissent aujourd'hui des concepts comme « esprit » ou « liberté », et trop rapidement tout dialogue sur ce sujet, menace de finir en platitudes.

Autrement dit, il nous fut clair qu'on ne pouvait parler d'une vie spirituelle, et seulement d'une vraiment « libre », si les parties constitutives de ce concept — esprit, liberté et même vie — se voient « concrétisées » et reliées à la réalité actuelle.

Au début du dialogue se trouvait, pour cette raison la rétrospective sur le dernier thème abordé dans le forum, que nous avons mené autour des questions actuelles du siècle : la crise de l'état national unitaire et la nécessité de sa décentralisation, l'interrogation qui en résulte sur l'actualité de la *Dreigliederung* de l'organisme social et celle qui s'ensuit de savoir s'il peut y avoir un capitalisme sans capital, puis la question de savoir si l'actuel état unitaire national est transformable en une communauté de droit en abandonnant l'économie et la vie spirituelle à l'autogestion. Dans le dialogue qui avait précédé, à l'origine de cette série, il s'était agi de repenser la démocratie de neuf, c'est-à-dire non pas seulement de défendre la démocratie et d'en exiger plus, mais encore de développer l'autodétermination au sein d'une communauté coopérante tout en gardant un oeil sur la totalité.

Mais à la fin la chose était claire : Sans une conscience nouvelle de l'individu, de son rôle dans la totalité sociale et de sa position en tant qu'être humain dans l'ordonnance du monde, c'est-à-dire, sans une culture nouvelle qui surmonte l'actuel et plat consumisme, il n'est rien de ces idées à apporter dans la vie — et bien entendu ni non plus par un fanatisme activiste.

En partant de cela, l'effort se concrétisa envers ce qui pourrait être à comprendre aujourd'hui sous l'expression de vie spirituelle et en ce par quoi elle est mise en péril sitôt son premier élan. Des mots vedettes tombèrent en une succession bigarrée telle que : vie spirituelle comme catégorie sociale. Comme attitude. Comme culture. Comme totalité de la structure éducative et formative. Comme espace de formation des facultés. Comme explication du monde. Comme science de la nature et comme science spirituelle. Comme l'appréciation de la relation entre matériau artisanal et choses confectionnées. Comme un acte du faire réalisé en conscience. Comme penser.

Ici surgit la question : Comment en viens-je au savoir ? Par curiosité ? par enthousiasme ? L'esprit est-il pensable sans âme ? La vie de l'esprit a-t-elle quelque chose à faire avec la civilisation ? Existe-t-il un savoir sans connaissance ? Le monde informatisé risque-t-il de remplacer la connaissance par le savoir ou bien même par une simple saisie d'informations techniques préparées d'avance ?

Avec ces questions, le débat dériva vers des sphères politiques. On affirma que la *Mitteleuropa* avait échoué à développer une libre vie de l'esprit. Au lieu de cela s'était développée une intelligence technique qui standardise les êtres humains selon la pyramide des besoins de Maslow. En elle, l'autodétermination ne se présente qu'au sommet. Mais cette figure devrait être mise cul par dessus tête et donc commencer avec la culture de l'autodétermination replacée en bas pour rendre justice à la motivation des êtres humains.

Dans la civilisation actuelle, selon le bilan de cette première ronde des débats, il ne peut être question de véritable vie de l'esprit que de manière restreinte et non pas du tout déjà d'une vie libre.

Ici le débat menaça de sombrer dans les récriminations sur la perspective d'un futur sans âme, d'une intelligence bio-technique, retombant comme une chape de plomb à une échelle globale. Sur cet écueil,

⁴ Le texte se base sur un compte rendu d'un dialogue du *Forum société intégrée*.

une phrase d'un participant surgit qui eut un effet provocateur à ce stade même des débats : L'être humain a un esprit, déclara-t-il, or l'esprit en tant que tel est libre parce que c'est l'Esprit sain. Dieu nous laisse libres, nous les êtres humains, dans notre vertu de création, de développer notre imagination. Nous, les êtres humains, nous pourrions suivre le processus de notre penser en l'accomplissant, ce qui nous conduirait à l'amour. En cela se réalise une libre vie de l'esprit.

Après cette contribution, sans se laisser déconcerter par son caractère provocateur, se développa ce qu'il nous faut bien appeler ici une quête ultérieure de l'esprit, en dépit de son aspect paradoxal, de la « libre vie de l'esprit », sentimentalement libérée et détachée des tabous du penser, d'ancienne et d'actuelle date. À présent, il ne s'agit plus de décrire « esprit », « liberté » ou « vie », tout au long d'un schéma de pensée, mais d'imagination, à savoir d'un regard sur le cours laissé ainsi libre de la valeur du désir et du possible reposant derrière les choses, sans s'égarer dans leurs limitations, par rapport à ce qui nous fait face comme « réalité », plus exactement, ce qui nous est sans cesse objecté de manière démonstrative comme étant d'une effectivité « sans alternative ».

À présent surgit « l'imagination exacte » de Goethe dans le cercle, comme le théorème de Schiller selon lequel « l'être humain n'est vraiment totalement tel que lorsqu'il joue [à savoir pourvu qu'il mène son « Je » à bon escient, *ndt*] », suivis dès lors de « l'imagination morale » de Steiner et — totalement actuelle — « l'histoire infinie » de Michael Ende, par laquelle il est à expérimenter comment le monde par la libération de l'imagination [au pouvoir ! comme réclamée en 1968, *ndt*], non seulement serait sauvé de l'abîme dans le néant mais développé à et pour d'autres vertus. Du reste un livre qu'il faut lire et recommander à tout enfant qui est devenu adulte.

Une imagination comme celle qui ressort de ce dialogue n'est pas du genre fantasque, ni non plus une fuite doucereuse devant la réalité. Elle est la vertu créatrice qui nous rend capables de nous associer avec la Terre et le Cosmos et d'autres êtres humains, par-delà l'égoïsme, pour avancer au travers des situations qui ont l'air d'être sans issues. Avec l'imagination nous entrons dans l'espace de la liberté spirituelle.

Mais il va de soi aussi que l'imagination ne remplace ni le penser, ni l'agir et elle n'est pas à placer non plus à la même hauteur que la libre vie de l'esprit. Mais elle est la vertu qui relie le penser et l'agir. Elle est la vertu qui nous permet de trouver des solutions là où des voies sans issues semblent nous barrer le chemin vers la liberté. Sans imagination une libre vie de l'esprit n'est pas pensable.

Il y aurait maintes choses à développer sur ce qui fut décrit de l'imagination lors du dialogue mais on ne peut ni ne doit pas tout mettre par écrit. Une question seulement va être abordée encore qui doit naturellement et nécessairement aussi être prise en compte ici, si la vertu de l'imagination doit avoir un effet sur la réalité.

Sa teneur est la suivante : Comment en venons-nous, non seulement à avoir l'imagination, mais encore à la mettre en action ? Tout un chacun ne connaît pas Goethe, tout un chacun ne connaît pas Schiller et même tout un chacun ne pourrait pas lire Michael Ende et quand bien même encore le comprendre. Par dessus le marché, il ne s'agit pas seulement pour cela de configurer son propre espace de jeu, on doit aussi le concéder à d'autres, l'encourager individuellement et ensemble le défendre. Une liberté n'a pas seulement une dimension spirituelle, elle a aussi une dimension physique, qui est menacée par la pauvreté, la prison, la guerre et le confinement. Il nous faut de l'imagination pour nous fréquenter socialement les uns les autres, dans l'organisation d'une culture politique orientée sur l'encouragement de tout un chacun. Ainsi l'arc est-il jeté qui nous ramène aux questions qui se trouvaient au début de cet article, de l'évolution ultérieure de l'état et de la société : sans imagination pas de conscience nouvelle, sans nouvelle conscience, pas de décentralisation de l'état, pas de libre développement de l'organisme social — pas de futur qui encourage la vie.

Et ici la question du comment se soulève de nouveau. Comment en venons-nous à la libération de l'imagination ? Comment peut-on empêcher qu'elle soit étouffée par cet envahissement du

bureaucratisme technique ? Comment les facultés qui sont nécessaires à cela peuvent être acquises et formées ?

Sozialimpulse 1/2020.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Kai Ehlers : né en 1944, fut un partisan actif de l'opposition extra-parlementaire de 1968 (APO) à Berlin. Depuis 1971, il vit comme journaliste politique à Hambourg. Depuis 1983, il est souvent en voyage en URSS/Russie et au-delà dans l'Asie centrale et l'Asie intérieure. Il a rédigé des ouvrages et travaille comme journaliste indépendant de radio et de presse ainsi qu'organisateur de conférences, séminaires et projets en relation à des thèmes autour du post-soviétisme et des transformations de l'Eurasie et de leurs répercussions sociales, politiques et culturelles, mais concernant aussi les relations internationales. Il s'y concentre, dans une mesure croissante, à ce que signifie la dignité humaine dans notre monde global d'aujourd'hui et de l'avenir et à la manière dont elle peut être préservée et développée.

www.kai-ehlers.de